



## **COMMUNE DE LABROUSSE**

### **Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**

#### **du 27 novembre 2025 à 20h30**

Le 27 novembre 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

**Présents :** Mmes CHASSAGNE Chrystel ; AMARAL Emmanuelle ; TOURLAN Anne ; Nathalie MALGOZOUZ ; PUYBOUFFAT Delphine.

Mrs AURATUS Eric ; BADUEL Sébastien ; DAUDE Thierry ; THER Benoit ; Marcel BRUEL ; Géraud NOEL ; Nicolas LAMOUROUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme MALGOZOUZ Nathalie est désignée pour remplir cette fonction.

#### **RECENSEMENT**

Le conseil municipal doit fixé les indemnités correspondant aux rémunérations du coordonnateur et de l'agent recenseur.

-Pour l'agent coordonnateur Mme Sandrine MONS, une rémunération forfaitaire de 200€ lui sera versé.

-Pour l'agent recenseur Mme Marie-Thérèse RICROS la rémunération forfaitaire équivaudra à un salaire mensuel correspondant au SMIG en vigueur à cette date, plus un forfait de carburant fixé à 80€.

- La dotation de l'État pour réaliser cette opération est fixée à 918€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions d'indemnisations.

#### **TRAVAUX**

N'ayant pas eu d'offres pour le lot toiture lors de la consultation des entreprises pour la réalisation d'un logement dans les anciens locaux de la mairie, malgré une deuxième consultation du maître d'œuvre.

L'attribution de ce lot étant essentielle pour la poursuite des travaux, l'entreprise REYGADE Benoit sollicitée a bien voulu proposer un devis correspondant aux exigences du dossier.

La proposition financière s'élève à 13 319,97€ HT.

Proposition validée par le maître d'œuvre CANTAL CONSTRUCTION.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Lors du dernier conseil municipal le 30 octobre 2025 celui-ci avait décidé de porter l'effort en 2026 en termes de voirie communale sur le chemin desservant le hameau de Marso.

Afin de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2026 avant le 30 novembre 2025, un devis a été demandé à l'entreprise EUROVIA, au vu de l'ampleur des travaux, l'estimation est fixée à 48 931,00€, le conseil municipal valide cette proposition qui n'acte pas la réalisation des travaux.

#### **CONSEIL D'ÉCOLE**

Le premier conseil d'école de l'année scolaire s'est réuni le 10 novembre 2025 à l'initiative de la directrice de l'école.

Emmanuelle AMARAL conseillère municipale assistait à cette réunion qui fera l'objet ultérieurement d'un compte rendu plus exhaustif de la part la directrice.

Elle rapporte au conseil municipal les principaux points abordés, le fait marquant sera l'évaluation en 2026 de l'école par les services de l'académie.

## **CENTRE SOCIAL**

Eric AURATUS représentant la commune au CA du Centre Social d'Arpajon sur Cère, il a assisté à un conseil d'administration le 13 novembre 2025, il en fait un résumé au conseil municipal, le centre social est un élément majeur de la vie sociale du secteur.

Le budget 2026 sera impacté par une hausse de la masse salariale.

## **SDE 15**

Michel OUSTRY a assisté à une réunion de secteur du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal le 06 novembre 2025.

Le syndicat assure la gestion du réseau électrique basse tension du département ainsi que réseau de l'éclairage public, un rôle important méconnu pour le quotidien des habitants du département.

Depuis 2020 le syndicat a investi 81 150 000,00€ HT sur les réseaux de distribution, l'éclairage public, la pose des fourreaux les réseaux numériques...

Les ressources sont composées : de la participation des communes, de l'État, de la taxe communale, redevances de concession...

Le syndicat avec 13 autres départements a constitué un groupement d'achat d'énergies, notre commune adhère avec 198 autres à ce groupement.

Pour l'année 2026 il sera demandé au syndicat une étude chiffrée d'une extension du réseau d'éclairage public aux habitations situées Chemin des Camps.

## **AURILLAC AGGLO**

Chrystel CHASSAGNE a assisté à la dernière commission environnement, la mise en place des nouvelles colonnes ordures ménagères et apport volontaire va se mettre en place progressivement.

Afin de valoriser au maximum nos excès de consommation, une ressourcerie qui sera confiée à EMMAÜS verra le jour en 2026 aux Quatre Chemins près de la déchetterie (ancien établissement de motoculture).

## **LA POSTE**

Afin de manifester le mécontentement de la population face à la dégradation du service postal, le maire a adressé un courrier (*recommandé*) au directeur de La Poste de Cantal (pas de réponse).

## **COLUMBARIUM**

L'entreprise CASSAGNE devrait procéder rapidement à l'installation du columbarium.

## **TOUR DE FRANCE**

Lors de son passage dans le Cantal le 14 juillet 2026, le Tour de France cycliste fera une brève incursion sur notre commune (R D 8) de La Joyeuse aux Mélèzes.

Fin de séance à 22 h 30